Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 77 (1941)

Heft: 19

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXXVIIe ANNÉE — No 19 17 MAI 1941

ÉDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Places au concours.* — *Nécrologie.* — *Secours mutuels.* — *Cours de ski.* — *Assemblée de la Société de travail manuel.* — *Communiqué.* — GENÈVE : U. I. P. G. : *Parrainage.* — U. I. P. G.-MESSIEURS : *Assemblée du groupe C. de la C. I. A.* — *Pour la famille.* — U. I. P. G.-DAMES : *Thé des correspondantes.* — NEUCHATEL : *Jubilés.* — INFORMATIONS : *Chez nos voisins : Allemagne.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ROBERT JAQUET : *L'Ecole française* (suite). — GEORGES DURAND : *Troisième note sur la multiplication.* — L'ÉCOLE ET LA NATURE : J. SIMONET : *L'école et la protection de la nature.* — RÉCITATION : GOTTFRIED KELLER : *Abendlied.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

PLACES AU CONCOURS

Instituteurs : Donneloye. 23 mai. — Prilly. 27 mai.
Institutrice : Payerne. 23 mai.
Maîtresse de travaux à l'aiguille : Savigny (Martinet). 23 mai.

NÉCROLOGIE

† **Ami Gaillard**. — De nombreux collègues et amis ont rendu le mercredi 9 mars, à Morges, les derniers honneurs à Ami Gaillard, instituteur émérite.

Entré à l'Ecole normale à 22 ans, il avait obtenu son brevet en 1899 et débuté à Peney-le-Jorat. En 1907, il est appelé à Morges où il enseigna jusqu'en 1933, date à laquelle il prit sa retraite. Ses nombreux anciens élèves savent ce qu'ils doivent à ce maître vénéré. Excellent musicien, il a fait bénéficier les sociétés chorales de son beau talent.

C'est une âme d'élite qui n'est plus. La ville de Morges gardera de cet excellent éducateur un souvenir reconnaissant. A. L.

† **Elie Fontannaz**. — A Bursins, vient de mourir notre ancien collègue Elie Fontannaz. Il avait obtenu son brevet en 1887 ; la même année, il fut nommé à Tolochenaz où il enseigna durant 40 ans. En 1927, il se retira et vint habiter à Bursins.

Elie Fontannaz accomplit, sans bruit, avec une exemplaire fidélité, sa tâche de maître d'école. Dans nos assemblées, il exprimait volontiers son opinion toujours pondérée et réfléchie, et ses jeunes collègues écoutaient ses avis avec profit. Il laisse, dans le petit village auquel il consacra toute sa carrière, un profond souvenir.

Nous exprimons à toute sa famille, en particulier à sa fille, Mme Roland, institutrice à Bursins, et à son fils, notre collègue Elie Fontannaz, à Aigle, notre très vive sympathie. A. C.

SECOURS MUTUELS

Trop peu de collègues s'intéressent à cette question de l'assurance maladie et accidents.

La S. P. V. a conclu un contrat collectif avec la Société vaudoise des Secours mutuels. Il importe que chacun examine attentivement les conditions offertes. Le *Bulletin* a déjà donné ces conditions et les tarifs applicables à tous ceux qui adhéreront au contrat. Ces tarifs sont avantageux pour tous, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes.

De nombreux collègues sont déjà assurés auprès des Secours mutuels. Ils n'ont qu'à envoyer leur livret (rue Pierre Viret 1) avec demande de transfert au contrat collectif. Ils y gagneront une petite somme et feront œuvre utile. Les non-assurés peuvent demander les formulaires nécessaires au siège central (rue Pierre Viret 1), jusqu'à fin mai.

Nous rappelons que ce contrat est conclu en faveur des membres S. P. V., de leurs conjoints et des enfants. Nous vous recommandons de vous assurer pour les soins médicaux et pharmaceutiques, maladie et accidents. On peut aussi obtenir une indemnité journalière. Toutefois celle-ci n'est pas indiquée pour ceux dont le traitement est servi pendant 6 mois. Pour le conjoint qui ne gagne pas, il est bon de prévoir cette indemnité.

Est-il nécessaire d'insister sur les bienfaits d'une telle assurance pour ceux dont les ressources sont limitées ? Une maladie grave peut compromettre sérieusement le budget familial et la maladie peut devenir doublement angoissante.

Les jeunes qui fondent un foyer doivent assurer l'avenir matériel des leurs. L'assurance est spécialement indiquée pour les futures mamans.

Enfin, grâce au contrat conclu avec l'hôpital, un malade assuré peut être hospitalisé gratuitement (à part quelques frais non payés).

N'hésitez donc pas à faire les démarches nécessaires, et faites-le immédiatement. Grâce au contrat collectif, vous êtes assurés dès le 1er jour. En laissant passer la date du 31 mai, vous subissez un stage de 1 mois pendant lequel vous n'avez droit à aucune prestation et vous devez payer la finance d'entrée. M. R.

COURS DE SKI DE PRINTEMPS DE L'A. C. V. M. G. BRETAYE, AVRIL 1941.

Ils furent une trentaine à préparer sacs et skis, oubliant tracas, soucis, tableaux d'examens et réforme de l'enseignement, pour répondre avec joie à l'appel de l'A. C. V. M. G. Charme de la neige, effet magique des hauteurs, tous ces pédagogues se métamorphosèrent soudainement

en élèves modèles, dociles et appliqués, tout à la joie de cette rude école.

M. le professeur C. Bucher, avec le talent d'organisateur qu'on lui connaît, assuma la direction générale du cours, dignement secondé par nos aimables collègues lausannois, M. M. G. Le Coultre et P. E. Rochat, maîtres de groupes. Après un après-midi de tempête, de froid et de brouillard qui ne le cédait en rien aux pénibles journées d'avril dernier, un soleil ardent, parfois agressif, fut compagnon jusqu'à la fin du cours. Le travail fut fécond, bienfaisant, grâce à la compétence et à la patience de nos professeurs. Toutes et tous, avec un « cran » qui n'avait d'égal que leur bonne humeur, ont travaillé « planches » aux pieds plus de huit heures par jour. Les jeunes, méthodiquement initiés à la technique suisse, firent des progrès étonnants ; les vieux, non moins jeunes par le cœur et l'ardeur à la besogne, ont corrigé de nombreuses fautes datant de l'âge héroïque du ski. Lorsqu'un peu las, nous regagnions l'hospitalière cabane militaire, le sgt.-maj. Estoppey, toujours empressé, nous faisait bien vite oublier nos fatigues par son accueil aimable et ses repas de choix ; c'est hélas ! la dernière fois qu'il sera là pour gâter ses hôtes de la sorte, puisqu'il quittera Bretaye à l'été.

En un mot, le cours 41 fut une réussite complète dont chacun gardera un souvenir ineffaçable ; toute notre reconnaissance sincère va à ses organisateurs. Souhaitons que, l'an prochain, nous puissions, plus nombreux encore, nous retrouver sur cette alpe aimée. V.

ASSEMBLÉE DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORMES SCOLAIRES

Le 8 mars, à l'Hôtel de la Paix, notre assemblée générale annuelle groupait une assistance nombreuse, qui, par la voix de M. R. Martin, président, adressa, en commençant, une pensée aux collègues retenus par le service militaire.

Le rapport annuel témoigne de notre activité intensifiée par les circonstances. Après avoir parlé des cours organisés, M. Martin fait allusion au vent de réformes qui souffle et qui exagère peut-être la part de l'exercice physique, par réaction contre l'intellectualisme. Ces remous font penser et agir, dit-il, aussi nous demandons-nous si le travail manuel ne serait pas en quelque sorte le pont idéal entre les développements physique et intellectuel. Puis il dit notre décision d'instituer, avec la collaboration du Département, des cours annuels obligatoires, d'intensifier nos cours pratiques d'acheter de l'outillage et de le prêter aux maîtres avec les renseignements appropriés. Au printemps prochain, déjà, certains cours seront rendus officiels. L'effort de tous nos membres est nécessaire. Que chacun cherche sa part de la tâche. Les participants eurent ensuite l'occasion de s'enthousiasmer pour ce sujet peu connu : « Le Théâtre scolaire », confé-

rence présentée par M. Sénéchaud, instituteur. La riche expérience de l'orateur a d'emblée retenu l'intérêt de chacun. M. Sénéchaud distingue le « Théâtre scolaire » du « Théâtre à l'école » en ceci, que le premier est un procédé éducatif qui conjugue fort heureusement l'activité de plusieurs disciplines, tandis que le second, plus artistique peut-être, n'est qu'une récréation plus ou moins bien adaptée au cadre scolaire.

La démonstration comprend deux saynètes : « Les Souliers de Voltaire », fort brève, et une adaptation en deux tableaux du « Pont du Diable », d'Alexandre Dumas.

Notre attention muette et puissante atteint son comble au spectacle ravissant des marionnettes animées par les petits artistes invisibles, à l'intonation si humainement vraie. Un fait psychologique ressort nettement : les enfants sont libérés de la gêne ; ils pensent juste, ils réalisent juste ; ils restent naturels. Ils seront nos guides étant d'excellents critiques. Plus avisés et plus sensibles que les adultes, ils font la part de l'irréel à côté du réel.

Merci à notre collègue de nous avoir vraiment appris quelque chose et ouvert un horizon particulièrement riche. H. M.

COMMUNIQUÉ

La fondation du « Secours aux Suisses » a pour but de procurer aux enfants suisses domiciliés à l'étranger un séjour de vacances dans la mère-patrie. A l'œuvre depuis une vingtaine d'années, elle a joint à l'action de secours une action morale et spirituelle propre à développer chez ses protégés le sentiment de leur appartenance à la communauté nationale.

La guerre européenne a rendu son travail particulièrement urgent et difficile. Il faut procurer à nos petits compatriotes, gravement touchés par les événements, un répit aussi nécessaire que bienfaisant. C'est pourquoi le « Secours aux Suisses » adresse un appel aux familles disposées à accueillir un enfant, pour un temps de deux à trois mois, à titre bénévole. Il demande en outre de l'argent pour placer dans des camps de vacances ou dans des maisons de santé, ceux de ces enfants qui, pour diverses raisons, ne peuvent être placés chez des particuliers.

La fondation du « Secours aux Suisses » a chargé un Comité vaudois de poursuivre son action dans notre canton. Le comité a son siège rue de Bourg 27 ; le numéro de son compte de chèques est II.7786. Il lance un appel dans tout le pays, et malgré les incessantes demandes que nous valent ces temps difficiles, il compte sur la charité inépuisable du peuple vaudois pour mener à bien la tâche qui lui est confiée.

Le Comité vaudois est présidé par M. G. Chamorel, professeur. Il a pour secrétaire M. André Cérésole, ancien directeur suppléant C.F.F. et pour caissier M. Nicollier.

GENÈVE

U. I. P. G.

PARRAINAGES

Le Département de l'Instruction publique autorise notre action de secours ; vous voudrez bien, chers collègues, répondre le plus vite possible à la circulaire que nous allons vous envoyer.

Pour le Cartel genevois de secours aux enfants victimes de la guerre :

J. Borsa. R. Jaquet.

U. I. P. G. — MESSIEURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GROUPE C DE LA C. I. A.

Mercredi 21 mai 1941, à l'Aula de l'Ecole d'horlogerie.

Tous les membres du groupe C de la C. I. A. sont convoqués à l'Aula de l'Ecole d'horlogerie, rue Necker 2, le mercredi 21 mai 1941, à 17 h. précises, en assemblée générale pour renouveler le Comité du Fonds de subsides de l'Enseignement primaire et désigner les représentants du groupe au Comité de la C. I. A. Les membres du groupe C seront d'ailleurs convoqués individuellement à cette assemblée par un feuillet mobile inséré dans le rapport annuel de la C. I. A., rapport qui sera adressé sous peu à tous les membres du Corps enseignant primaire du canton.

Au cours de cette séance, le Comité de l'U. I. P. G. mettra les instituteurs au courant des résultats obtenus par Maître Guinand auprès de l'Administration de l'Impôt du sacrifice pour la Défense nationale. On pourra se rendre compte du travail accompli et des dégrèvements importants consentis par l'Administration de l'Impôt du sacrifice à toute une catégorie de fonctionnaires de l'enseignement, à la suite d'une légitime intervention.

Que nos collègues retiennent bien la date du *21 mai* et assistent nombreux à cette importante séance qui, il va sans dire, est ouverte à tous les membres du Corps enseignant primaire, affiliés ou non à nos deux sections de l'U. I. P. G. Ed. G.

POUR LA FAMILLE

Il nous paraît opportun de revenir sur l'un des problèmes du jour : familles nombreuses ; dénatalité.

Sous le vocable expressif de : familles nombreuses, nous désignons les familles ayant un nombre d'enfants, dans la moyenne, de trois à huit. Le but de ces lignes n'est pas de polémiser mais uniquement de marquer qu'il ne faut point — même en période de crise — perdre son bon sens et garder un peu de mesure, avec sa tête sur ses épaules.

Si l'on en croit les statistiques des démographes, la Suisse se meurt et même assez rapidement. Nous nous éteignons à petit feu, ou plutôt,

ce sont les feux, dits foyers, qui disparaissent dans certaines régions plus que dans d'autres.

Remède : naturalisations et natalité.

C'est vite dit, pratiquement c'est moins aisé.

Si aujourd'hui l'on pousse, avec raison, un cri d'alarme, on semble aller trop loin dans l'autre sens. Comme dans la chanson de tante Rose : « Dépasser le but, c'est manquer la chose ».

Ainsi après avoir, hier, facilité et subventionné l'exode des montagnards et des agriculteurs des régions peu productives mais surpeuplées, on réclame, aujourd'hui, une protection spéciale de la famille, des lois d'exceptions en sa faveur, des allocations familiales et des charges nouvelles pour les célibataires.

D'emblée deux remarques s'imposent.

1. N'est pas toujours célibataire celui ou celle qui l'a voulu. Il est des célibataires malgré eux ; le célibat n'est pas un apostolat, c'est souvent un calvaire ; il entre dans le célibat une part de sacrifices qu'on ignore. Combien plus sage est le célibataire qui a conscience d'être déficient que l'homme taré qui fonde une famille dont les descendants ne remontent point la pente.

2. Le système de l'allocation familiale est un palliatif, un remède peu équitable, socialement.

Prenons un exemple dans l'enseignement ; on pourrait l'adapter au bureau, à l'usine, à l'atelier.

Trois instituteurs dirigent le même degré avec le même nombre d'écoliers ! ils accomplissent le même travail avec le même horaire.

A. — Cinquante-cinq ans, a élevé trois enfants ; aujourd'hui majeurs, ils lui causent encore quelques soucis.

B. — Agé de cinquante ans est célibataire. Trop pauvre au début de sa vie de labeur pour épouser celle qu'il aimait, il n'a pu se résoudre à prendre la première venue ; il a reporté ses trésors d'affection sur ses élèves, sa famille ; il n'est pas une exception.

C. — Compte trente-deux printemps et cinq beaux enfants, qui font sa joie. Dieu a béni son union.

Avec le paiement d'une allocation familiale *C.*, le plus jeune, douze années d'enseignement, gagne quelques centaines de francs de plus que ses collègues : *A.* — trente-cinq ans révolus d'activité, a supporté seul des charges familiales, et *B.* — en fonctions depuis trente années, pas nécessairement un égoïste.

* * *

Pour mieux bénir les grandes familles et coopérer, avec la Providence, on remplace le dicton populaire : « Aide-toi, le ciel t'aidera » par le slogan moderne : « Fais des enfants, l'Etat t'aidera ! »

Or, qualité prime quantité ! la S. P. R. l'a affirmé catégoriquement dans une résolution [1].

[1] Voir *Bulletin corporatif* du 8 mars 1941.

Il en est des naissances comme des naturalisations.

Mieux vaut **UN** nouveau citoyen normal que **plusieurs** dégénérés qui coûtent à la collectivité. CH. E. D.

U. I. P. G. — DAMES

THÉ DES CORRESPONDANTES

Les correspondantes de l'Union dans les bâtiments de la ville se sont rencontrées un mercredi d'avril dernier avec les membres de votre comité à la Taverne de Plainpalais.

Cette réunion qui groupa deux bonnes douzaines de personnes fut animée de la plus franche cordialité. On chercha ensemble les moyens de vous intéresser, Mesdames, à la vie de votre association.

Plusieurs suggestions intéressantes furent retenues par notre présidente et, dès l'automne prochain, vous pourrez assister à des conférences d'intérêt professionnel que nous demanderons à des collègues qualifiés et pleins de bénévolence.

On aimerait aussi voir dans le *Bulletin* des renseignements plus fréquents sur l'état de nos affaires. Votre bulletinière vous donnerait des communications nombreuses si elle pouvait vous annoncer d'agréables nouvelles : diminution des programmes ou augmentation des salaires. Hélas !

Ladite bulletinière saisit l'occasion pour vous dire qu'elle accueillerait avec reconnaissance les écrits de collègues à la plume alerte.

A. D.

NEUCHATEL

JUBILÉS

Colombier. — Vendredi 18 avril, *Mlle Mathilde Gauchat*, institutrice à Colombier depuis le 18 avril 1901, a reçu le traditionnel service de l'Etat, à l'occasion de sa quarantième année d'enseignement.

C'est au domicile de notre collègue que s'est déroulée la cérémonie d'usage, à laquelle assistaient MM. *William Bolle*, inspecteur, et *Max Stengele*, président de la Commission scolaire.

En félicitant notre collègue, nous lui faisons part des vœux cordiaux de la S. P. N.

Fleurier. — Le service traditionnel de l'Etat vient d'être remis à M. *Charles Guye*, instituteur à Fleurier, à l'occasion de sa quarantième année d'enseignement.

Dans une modeste cérémonie, MM. *Ch. Bonny*, inspecteur, et *Gustave Borel*, président de la Commission scolaire, ont exprimé au jubilaire la reconnaissance des autorités pour sa bienfaisante activité au sein de la jeunesse florissante, à laquelle il a prodigué les trésors d'un cœur chaud et généreux.

Au nom de la S. P. N., nous sommes heureux de nous associer à l'hommage rendu à ce bon maître aimé de ses élèves et de ses collègues, pour qui il est tout dévouement et bon conseiller. C'est toujours un plaisir de rencontrer ce vieil ami à l'enthousiasme si communicatif, et c'est avec joie que nous lui adressons nos félicitations et nos bons vœux. J.-Ed. M.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à huitaine la publication d'un solde important de la chronique neuchâteloise. (Réd.)

INFORMATIONS CHEZ NOS VOISINS

Allemagne. — L'Allemagne souffre de la pénurie d'instituteurs. Le mal date d'avant la guerre déjà. Depuis 1937, le nombre des inscriptions aux séminaires et aux écoles normales est allé en diminuant. La *Schw. Lehrerzeitung* (14 et 21 mars 1941), qui examine la situation à la lumière des déclarations du *Deutsche Erzieher*, voit plusieurs causes à ce manque de personnel enseignant des écoles primaires. C'est d'abord la précarité des traitements. Il ne saurait en être autrement : un peuple dont l'unique préoccupation a été la préparation à la guerre et qui a préféré « des canons à du beurre », doit juger à tout le moins inutile de consacrer de l'argent pour meubler l'esprit. Une deuxième cause, qui d'ailleurs est la conséquence de la première, est l'état de discrédit dans lequel se trouvent et l'école et surtout les maîtres.

Dans les journaux, dans les films de cinéma, sur la scène, dans les « bons mots » (Rundspruch), l'instituteur est journellement moqué, bafoué, ridiculisé, sa profession est un objet de dérision, et cela avec un sans-gêne déconcertant. Le *Deutsche Erzieher* jette un cri d'alarme et publie des lettres de protestation de membres du corps enseignant. Un soldat écrit : « Si l'on se permettait dans un article de journal de traiter avec un cynisme si éhonté la profession de juge, d'officier ou n'importe quelle autre, la Wehrmacht, sans aucun doute, interviendrait et porterait plainte pour injures. » Un premier-lieutenant dit : « Les injures dont la profession d'instituteur est journellement l'objet depuis des années dans la presse, au cinéma, au théâtre ou à la radio ne sont pas accidentelles, ni l'objet du hasard. Elles sont systématiquement organisées... »

Plusieurs milliers de classes, actuellement, ne sont pas normalement dirigées ; de ce train, on prévoit que sous peu 50 000 places d'instituteurs ne pourront être repourvues. Pour remédier à cet ordre de choses, on fait flèche de tout bois. On fait appel en premier lieu au personnel féminin. Les institutrices, à leur mariage, devaient quitter l'enseignement. Maintenant elles peuvent, elles doivent même rester en fonctions ; celles qui avaient dû démissionner sont rappelées. L'âge de la mise à la retraite a été retardé de 62 à 65 ans. Des retraités ont été réintégrés, tant qu'ils n'avaient pas atteint l'âge de 70 ans. Les études des futurs maîtres ont été facilitées et écourtées ; on a institué dans les classes des moniteurs (Klasshelfer), des aides du maître (Schulhelfer) parmi les élèves ; on engage des maîtres aspirants (Lehreranwärter).

Telle est la situation de l'école publique dans le pays qui est en train de conquérir le monde. On comprend que ceux qui ont souci de l'avenir spirituel de la nation s'alarment.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'ÉCOLE FRANÇAISE (suite)

Le projet Jean Zay.

En août 1936, la scolarité obligatoire a été prolongée jusqu'à 14 ans. Les programmes de la classe de fin d'études primaires ont été fixés par l'arrêté du 28 mars 1938. Le certificat d'études primaires est nécessaire aux élèves qui veulent suivre l'enseignement du second degré. Tous les jeunes enfants devront donc recevoir la même éducation. Les classes élémentaires des lycées sont transformées en écoles publiques. Tous les élèves admis à suivre l'enseignement du second degré passeraient une première année dans la classe d'orientation. Au sortir de cette classe, l'enfant aurait le choix entre trois sections du second degré : classique, moderne, technique, entre lesquelles des correspondances seront établies, pour permettre en tout temps, un passage de l'une à l'autre. Le projet prévoyait que tous les instituteurs devraient être pourvus du baccalauréat, obtenu à l'école normale même. Suivraient deux années de préparation pédagogique. Ce projet, qui n'a pas été sanctionné par une loi représentait l'aboutissement de longs efforts, de l'établissement des écoles primaires supérieures à la réforme totale réclamée par les compagnons de l'Université en passant par l'école unique. Il paraît remarquable que ces projets aient tendu toujours davantage, comme en témoignent les instructions ministérielles dont j'ai donné plus haut des extraits, à se rapprocher d'un type d'école populaire semblable à celui que nous connaissons — moins la gratuité de l'enseignement secondaire. La ressemblance serait encore plus sensible si l'on songeait à l'école de certains cantons de Suisse alémanique, avec leur Primar Schule, Mittlere Schule et Sekundar Schule.

La réforme scolaire.

Dans quelle direction le nouveau gouvernement allait-il faire porter son effort ? Allait-il, continuant le travail accompli, aménager le passage de l'école primaire à l'école secondaire, en reprenant les idées du projet Zay ? Allait-il choisir la voie empruntée déjà par M. Léon Bérard, lors d'une éloquente querelle « des anciens et des modernes » et renforcer l'éducation classique, en écartant fermement les « primaires ».

Sur ce point, le décret du 21 décembre 1940 ne laisse aucun doute. Les classes de 6e B (c'est-à-dire les classes modernes) sont supprimées des collèges et des lycées. Les élèves choisissant la section classique entreront dans les lycées et les collèges. Ceux choisissant la section moderne seront versés dans les cours complémentaires ou les écoles primaires supérieures. Derechef sont ainsi séparés deux ordres d'enseignement que l'on s'était efforcé jusqu'ici de réunir.

Désormais, conformément à l'innovation préconisée par le projet Zay, les instituteurs devront subir les épreuves du baccalauréat. Les écoles normales étant supprimées (décret du 18 sept.1940), l'éducation des futurs instituteurs comportera à l'avenir trois moments distincts : 1. Préparation dans un cours complémentaire, une école primaire supérieure, un collège ou un lycée du concours destiné à opérer le choix des élèves-maîtres et des élèves-maîtresses. 2. Préparation par ces élèves-maîtres du baccalauréat dans un lycée ou un collège. 3. Apprentissage professionnel dans des écoles publiques et dans un centre d'éducation physique, apprentissage complété, pour les élèves-maîtres, par un séjour dans une école d'agriculture ou dans une école d'industrie, pour les élèves-maîtresses dans une école ménagère.

Les programmes des écoles primaires ne semblent pas avoir été essentiellement transformés. Par arrêté du 14 septembre 1940, le Ministre de l'instruction publique a modifié l'organisation de l'examen du certificat d'études primaires élémentaires, qui est allégé et simplifié.

Par arrêté du même jour, le programme des écoles primaires est fixé. Les changements les plus notables sont ceux apportés dans l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de la morale. «Il est demandé dans l'étude de l'histoire, disent les instructions officielles, d'insister sur la continuité de l'effort qui a été fait à travers les siècles pour construire, maintenir ou relever la France. Trop souvent, la passion politique enlève à l'historien l'impartialité qui lui serait nécessaire pour juger l'œuvre qui a été accomplie sous les régimes politiques très différents. Trop souvent aussi, on a, de nos jours, tendance à croire que l'œuvre civilisatrice de la France est née d'hier et se trouve liée à une certaine politique ou à une certaine philosophie. Il faut avoir une conception plus libérale de l'histoire. Si on ne saurait trop insister sur l'importance que représente pour notre pays, la grande Révolution de 1789, il ne faut pas la représenter comme ayant rompu complètement avec tout le passé et encore moins croire qu'avant 1789, la France n'avait pas déjà dans le monde une grande influence. On ne doit pas chercher à opposer les régimes et à diviser les esprits. »

En ce qui concerne la géographie, on insiste sur l'intérêt que représente l'étude de la géographie locale, occasion de promenades et d'excursions.

Quant à la morale, l'arrêté du 23 novembre 1940 en fixe l'enseignement à une heure par semaine. « Entretiens familiers et lectures sur les principaux devoirs envers nous-mêmes, envers nos semblables, famille, patrie, envers Dieu. La conscience et la formation du caractère. L'éducation de soi-même. On insistera sur les devoirs particuliers à la vie scolaire et à l'enfant, respect, obéissance, travail, courage, sincérité, loyauté. Le but à atteindre est d'amener la jeunesse à pratiquer le bien, d'éclairer les esprits et de hausser les cœurs. »

Parmi les mesures d'ordre administratif, relevons la loi du 30 octobre 1940, portant statut des Juifs. Il leur est interdit par le numéro 4 de l'article 2 d'être membre du corps enseignant. L'article 8 prévoit que « par décret individuel pris en Conseil et dûment motivé, les Juifs qui, dans les domaines littéraire, scientifique, artistique, ont rendu des services exceptionnels à l'Etat français pourront être relevés des interdictions prévues par la présente loi ». (On sait que Bergson a refusé d'être mis au bénéfice de cette disposition.)

Par décret du 15 octobre 1940, tous les groupements de fonctionnaires ont été dissous. Le même décret indique les mesures auxquelles sont soumises les associations professionnelles de fonctionnaires et détermine leur objet.

Enfin, un index des livres non autorisés dans les écoles a été publié. On y relève les ouvrages suivants : Vildrac, *Bridinette et Milot* ; Dubus, *La ronde des métiers et des jours* ; Romain Rolland, *Jean-Christophe, raconté aux enfants* ; Brossollette, *Histoire de France* ; Bouglé-Lefranc, *Histoire du travail et de la civilisation* ; Emery, *Devant la vie.*

Tel est l'ensemble des mesures que l'on a désignées sous le nom de réforme scolaire. Il ne semble pas qu'elles soient de nature à transformer l'école primaire qui existait avant 1940. A entendre les éloges pompeux que leur a décernés certain correspondant de journal romand, nous nous attendions, à dire vrai, à une rénovation fondamentale. Est-il permis de dire que ce n'est pas le cas ?

Quant à « l'épuration » du corps enseignant, les renseignements que nous possédons ne sont que fragmentaires. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la mise à la retraite d'hommes tels que Langevin et Bayet, pour ne citer que ceux-là, n'apparaît fondée que sur des mobiles d'ordre purement politique. Pareille mesure, comme celle qui atteint un certain nombre de nos collègues instituteurs, ne s'accorde guère avec les paroles prononcées dernièrement par M. J. Carcopino ministre de l'Instruction publique qui déclarait ne vouloir frapper que les actes et non les opinions.

ROBERT JAQUET.

TROISIÈME NOTE SUR LA MULTIPLICATION

1. Le franc et le mètre constituent une introduction concrète commode pour les centièmes et, grâce à un disque partagé en 10, un écolier additionne et soustrait sans peine les dixièmes. Dès la multiplication décimale, en revanche, commencent des finesses dont la connaissance complète dépasse l'entendement de nos apprentis-arithméticiens mais dont la liste restera toujours utile pour discuter un programme d'arithmétique.

* * *

2. On note le dixième de 90 sous l'une des deux formes ? $\times$ (10) = 90 et 90 : 10 = ? Pédagogiquement, cette vérité facile rend service dès

l'initiation au calcul des divisions. Ce qui n'est plus simple, par contre, ce sont *les raisons pour lesquelles on est conduit à adopter la troisième écriture* 90 × (0,1) = ?

Ces raisons, je vais essayer de les résumer comme suit :

a) Si l'on partage un cercle en 10 parties égales, chaque morceau se nomme un dixième. (Le vocabulaire assigne un mot à une réalité et ici il nomme une partie en explicitant sa relation au tout.)

b) Pour traduire le mot « dixième » en nombre écrit, on s'inspire du principe suivant : Garder la même écriture arithmétique si le raisonnement géométrique utilisé pour les fractions est identique à celui employé pour les entiers.

Donc, on gardera le terme de division et le signe de cette opération, même dans le cas où le dividende est moindre que le diviseur.

c) La « fraction » ou le « partage » d'une grandeur quelconque en 10 parties égales signifie l'opération inverse d'une multiplication par 10, laquelle exprime la constitution d'un tout en juxtaposant 10 grandeurs égales.

En conséquence, l'écriture (1 m. : 10) trahira l'intention de construire le dixième et comme il n'existe aucun entier pouvant servir de résultat à cette écriture, on prendra l'opération elle-même comme symbole du résultat, ceci en l'abrégeant sous les formes ($^1/_{10}$ m.) et (0,1 m.).

Exemple : le calcul (0,1 m. × 10) propose deux opérations inverses l'une de l'autre ; cela revient à ne rien penser du tout et à rester sur l'unité.

d) Considérées comme une mesure, les fractions jouent le même rôle que des entiers et elles expriment chacune une grandeur à l'aide d'une unité qui varie avec le dénominateur mais qui laisse au numérateur la fonction principale. (C'est pourquoi la complication, la simplification, l'addition, la soustraction et le multiplicateur entier, n'offrent aucune véritable difficulté didactique.)

e) Considérées comme un rapport, les fractions deviennent obligatoirement des multiplicateurs fractionnaires. Car tout rapport fractionnaire exprime une grandeur à l'aide d'une première quantité prise pour unité. Or un multiplicateur entier est lui aussi un rapport basé sur le multiplicande pris pour unité. *Donc une fraction considérée comme un rapport incarne la même idée que celle contenue dans un multiplicateur entier et il n'y a rien d'étonnant dès lors à ce que tout rapport fractionnaire soit un multiplicateur-né.*

* * *

3. L'intention de calculer un rapport quelconque se traduit donc par un multiplicateur, le multiplicande étant la quantité choisie comme unité pour concevoir le rapport. Cette loi trouve ainsi sa justification dans la logique interne de l'arithmétique pure et ce serait, à mon avis,

une contradiction philosophique d'en vouloir tenter une explication à l'aide d'un dessin ou d'un matériel quelconques. En outre, il importe de souligner que les règles de calcul en usage pour des opérations analogues à $90 \times (0,1) = ?$ ou à $80 \times (^1/_4) = ?$ viennent en droite ligne des relations $? \times (10) = 90$ et $? \times (4) = 80$.

C'est dire que *les multiplicateurs fractionnaires ne constituent par eux-mêmes ni une recette de calcul ni un moyen de mieux comprendre les problèmes concrets et que leur but essentiel consiste à harmoniser la symphonie des nombres fractionnaires en y maintenant le style propre à la partition des nombres entiers.*

* * *

4. La nécessité d'évaluer les (0,3) de 90 se manifeste donc par opération $90 \times 0,3 = ?$

A ce sujet, on applique une loi importante, celle de la combinaison et de la dissociation des multiplicateurs.

Exemple : 8 m. $\times$ (7) $\times$ (6) = 8 m. $\times$ (42).

Inversement : 2 m. $\times$ (30) = 2 m. $\times$ (6) $\times$ (5).

Cette loi va s'étendre aux multiplicateurs fractionnaires et cette extension s'explique aussi par le fait que l'écriture 0,3 signifiant la division (3 : 10) peut servir de résultat à la multiplication 0,1 $\times$ (3).

On en déduit l'argumentation finale suivante :

Le dixième de 90 se note 90 $\times$ (0,1).
Le triple de ce dixième 90 $\times$ (0,1) $\times$ (3).
Le triple de 90 s'écrit 90 $\times$ (3).
Le dixième de ce triple 90 $\times$ (3) $\times$ (0,1).

Or 90 $\times$ (0,3) équivaut à 90 $\times$ (0,1) $\times$ (3).

Donc 90 $\times$ (0,3) équivaut à 90 $\times$ (3) $\times$ (0,1) puisque le dixième du triple égale toujours le triple du dixième, *ce qui autorise à effectuer la multiplication en commençant par le produit entier (90 $\times$ 3).*

Autre exemple : 12,75 $\times$ 4,8 soit 1275 $\times$ 0,01 $\times$ 48 $\times$ 0,1 donc 1275 $\times$ 48 $\times$ 0,01 $\times$ 0,1 soit 61 200 $\times$ 0,001 ou 61,200.

Conclusion : On traite ces multiplications décimales en agissant d'abord comme s'il n'y avait aucune virgule quitte à marquer ensuite les divisions signalées par les décimales.

* * *

5. *Pratiquement, avec des écoliers, on pourrait procéder comme suit :*

a) Effectuer 125 fr. $\times$ (12,1) en calculant d'abord 125 fr. $\times$ (12) puis en ajoutant le (0,1) soit 12,50 fr. Montrer alors que l'on peut condenser ce processus en une seule opération et commencer par la colonne du dixième.

b) Choisir une suite de multiplicateurs telle que 11,7 ; 6,7 ; 1,7

que 9,58 ; 4,58 ; 1,58. Dire ensuite que les (0,7) ou les (0,58) se calculent aussi par une multiplication.

c) Multiplier successivement par 20,1 ; 10,1 ; 1,1 et 0,1. Constater alors, mais sans l'expliquer, que le multiplicateur (0,1) aboutit au même résultat que le diviseur 10. GEORGES DURAND.

L'ÉCOLE ET LA PROTECTION DE LA NATURE

Savoir rapporter et conserver les fleurs.

Nous pensons qu'il est bon de montrer aux élèves que si, d'une part, il faut être raisonnable en ce qui concerne la cueillette des fleurs, il faut aussi prendre l'élémentaire précaution de *rapporter celles qu'on a récoltées* à l'occasion d'une course de montagne, par exemple, *dans les meilleures conditions possibles* (les envelopper dans du papier ou les placer dans une boîte et les mettre soigneusement dans le sac). Afin d'en jouir longtemps et de conserver ainsi le souvenir d'une belle excursion, *on prendra ensuite le plus grand soin des bouquets* (changer l'eau des vases, couper l'extrémité des tiges). Une excellente pratique consiste à obliger les élèves à s'occuper eux-mêmes des fleurs apportées en classe et à les maintenir en parfait état. On réagira énergiquement enfin et en toute occasion contre la sotte manie si répandue qui consiste à *jeter négligemment* au bord de la route *les fleurs qu'on vient de récolter.*

Ne jamais arracher les plantes sauvages.

Si l'on peut tolérer, sous les réserves faites ci-dessus, une *cueillette modérée*, des fleurs les plus communes, en revanche, il sera nécessaire d'inculquer nettement aux enfants l'idée qu'on ne doit jamais *arracher les plantes sauvages*, car alors, on détruit, à la longue, l'espèce. Il est bon, d'ailleurs d'insister sur le fait que même en coupant constamment les fleurs sans enlever les racines, on empêche, néanmoins, la formation de la graine et, par conséquent, la multiplication de la plante. D'où nécessité de s'abstenir complètement de toute récolte, dès qu'il s'agit d'une fleur rare. Un usage trop répandu, aujourd'hui consiste à rapporter de chaque excursion à la montagne des *plantes alpines pour garnir les rocailles*. Rien de plus délicieux, sans doute, que ces petits jardins alpins et ces pierres fleuries, mais c'est là aussi une des principales raisons du dépeuplement des pelouses et des rochers de nos montagnes. Il est nécessaire de mettre en garde la jeunesse contre cette pratique. D'ailleurs, il est rare que les plantes rapportées ainsi, au moment où elles sont en pleine végétation, reprennent sans autre dans la plaine ; elles périssent le plus souvent, faute de précautions spéciales. En réalité, le meilleur moyen de garnir sa rocaille consiste à se procurer, chez un horticulteur, des plantes déjà acclimatées. C'est un peu plus coûteux, mais le résultat est infiniment meilleur et en procédant de cette manière,

on a la satisfaction de contribuer à laisser à nos belles montagnes la superbe parure florale qui leur donne tant de charme.

Laisser aux saules leurs chatons.

Un entretien spécial devrait être consacré, chaque printemps à l'utilité des chatons de saules et de noisetiers dont le pollen est si précieux aux abeilles. L'Association antialcoolique, du corps enseignant a édité, il y a quelques années, une très jolie couverture illustrée qui pourra trouver, à cette occasion, un judicieux emploi. Il serait également désirable que les autorités interdisent la vente des chatons sur les marchés.

Aimer et respecter les arbres.

Engageons les enfants à ne jamais mutiler les arbres en *cassant les branches* pour atteindre les fleurs ou les fruits, en *gravant leur nom dans l'écorce* ou en *allumant du feu au pied des troncs*. Que de lilas ou de cerisiers abîmés ainsi par des passants peu scrupuleux ! Une noble pratique à encourager est celle qui consiste à instituer, dans les villages, une « *fête de l'arbre* » et à faire participer les classes à la plantation et à l'entretien d'arbres fruitiers ou d'ornement. Faisons enfin ressortir la *beauté des vieux arbres*, ces témoins des temps passés, et le respect qui est dû à ces vétérans.

Adhérer à la Ligue pour la protection de la Nature.

On ne saurait trop conseiller à la jeunesse d'adhérer à cette puisante association qui groupe aujourd'hui, en Suisse, plus de 45 000 personnes. Non seulement les membres prennent l'engagement de ne rien faire qui puisse nuire à la beauté des sites et de la nature, mais en outre ils s'efforcent d'agir sur leurs amis, par la parole et surtout par l'exemple. A titre d'encouragement, la Ligue offre son insigne gratuitement à tous les jeunes membres âgés de moins de 14 ans.

Comme on le voit, l'Ecole peut faire, dans le domaine de la protection de la flore, de bonne et utile besogne. Il serait vraiment regrettable que, par ignorance ou par indifférence, elle ne prît pas une part active à cette œuvre patriotique entre toutes. Nous sommes persuadés que nos collègues auront toujours plus à cœur de contribuer, par tous les moyens mis à leur disposition, à répandre, parmi la jeunesse, l'amour de la nature et le désir de participer efficacement à sa protection.

J. SIMONET.

RÉCITATION

ABENDLIED

Poèmes d'auteurs suisses.

Augen, meine lieben Fensterlein,
Gebt mir schon so lange holden Schein,
Lasset freundlich Bild und Bild herein :
Einmal werdet ihr verdunkelt sein !

Fallen einst die müden Lider zu,
Löscht ihr aus, dann hat die Seele Ruh' ;
Tastend streift sie ab die Wanderschuh',
Legt sie auch in ihre finstre Truh'.

Noch zwei Fünklein sieht sie glimmend stehn
Wie zwei Sternlein, innerlich zu sehn,
Bis sie schwanken und dann auch vergehen,
Wie von eines Falters Flügelwehn.

Doch noch wandl' ich auf dem Abendfeld,
Nur dem sinkenden Gestirn gesellt ;
Trinkt, o Augen, was die Wimper hält,
Von dem goldnen Überfluss der Welt !

GOTTFRIED KELLER.

LES LIVRES

Guide suisse des Auberges de la Jeunesse. — Le nouveau « Guide suisse des Auberges de la Jeunesse » est en vente dans toutes les librairies, papeteries et magasins de sport au prix modique de 1 fr. 30. Il peut être également acheté dans tous les secrétariats locaux et au secrétariat général de la Fédération suisse des Auberges de la Jeunesse, Stampfenbachstr. 12, Zurich 1.

La Fédération suisse des Auberges de la Jeunesse, qui compte plus de 20 000 membres, vient d'éditer un nouveau *Guide suisse des Auberges de la Jeunesse.* Ce petit manuel permettra aux Ajiens de profiter plus aisément encore que par le passé des avantages offerts par les 201 Auberges de Jeunesse qui se trouvent réparties dans toutes les régions de notre pays. Le Guide donne, sous une forme claire, concise et pratique, tous renseignements utiles. Sa belle et grande carte de l'excursionniste sera la providence de nos jeunes et mérite vraiment une mention spéciale. Puisse ce Guide, très joliment présenté, et qui joint l'utile à l'agréable, servir l'éducation morale et physique de notre jeunesse !

Le président Motta, par Aymon de Mestral. Librairie Payot, Lausanne.

Giuseppe Motta apparaît dans ce livre, tel que ses proches, ses collègues et ses collaborateurs l'ont connu dans la vie publique et dans l'intimité, tel aussi que parlementaires et journalistes, diplomates et délégués à la Société des Nations l'ont vu à l'œuvre. Bien qu'il ait été intimement mêlé aux grands problèmes des années de guerre, ainsi qu'aux difficultés et aux périls de l'entre-deux guerres, le président Motta se détache de cette époque, si proche et pourtant déjà révolue. Le courant de sympathie et de respect qu'il a éveillé en Suisse et à l'étranger par son action et sa personnalité demeure acquis à notre pays. Il y a dans ce spectacle à la fois si digne, familier et recueilli de l'existence de Giuseppe Motta quelque chose d'exceptionnel qui attire, émeut et élève.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

Les Tramways Lausannois

JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de **MONTHERON** et du **JORAT** (lignes 20, 21, 22, 23) - Belles forêts. - Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. - Téléphone **3 31 41.**

LA GRUYÈRE

But de courses pour sociétés et écoles

Billet collectif à prix réduit au départ de toutes les stations C.F.F. **Grandes facilités pour trains spéciaux.** Services d'autocars pour excursions dans toutes les directions. Prière de s'adresser à la Direction des Chemins de fer électriques de la Gruyère, à Bulle. Téléphone 85.

Les Pléiades sur Vevey, 1400 m

Magnifique excursion à 1 h. de Vevey par la ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades. Nombreuses promenades. Sous-bois et flore superbes. Renseignements sur taxes réduites pour sociétés et écoles auprès de toutes les gares et à la Direction C.E.V. à Vevey. - Téléphone 5 29 22. Buffet Restaurant au sommet.

LUGANO

Hôtel CENTRAL ET POSTE
65 lits **Restaurant**

Maison bien connue par sa situation privilégiée près du lac et des communications d'excursions, par sa bonne cuisine, ses installations modernes et ses prix modérés. Arrangements favorables pour sociétés, écoles, ainsi que pour séjours prolongés. - Tél. 2 23 71. - Garage.
Propr. : C. Zulian.

FLUELEN

Lac des Quatre-Cantons
Ligne du Saint-Gothard
Col du Klausen

Hôtel Croix Blanche

Au bord du lac. Grandes terrasses et locaux pour Ecoles et Sociétés. Place pour 150 personnes. 60 lits. Téléphone No 23. Prix réduits pour Ecoles. Famille Mueller, prop.

Chemin de fer AIGLE-SÉPEY-DIABLERETS

But de nombreuses courses : Col du Pillon et Lac Retaud, 1680 m. ; La Palette d'Isenau, 2173 m. ; Le Pic Chaussy, 2355 m. et Lac Lioson ; La Pierre du Moëllé, 1711 m. ; La Comballaz ; le Lac des Chavonnes, 1700 m. ; Bretaye, etc. Tarifs très réduits. Demander renseignements à la Direction Aigle-Sépey-Diablerets, à Aigle, téléphone 152.

LAUSANNE

André Oyex

Prix spéciaux pour Courses d'écoles

Buffet de la gare C.F.F.

GRANDES ET PETITES SALLES

Bibliothèque nationale suisse,
B E R N E

J. A.

Vente de Tableaux
aux enchères

Mardi 20 mai, dès 14 h. 30 à la

Galerie Bollag - Lausanne

RUE ÉTRAZ 3 **Téléphone 3 15 90**

Collections du Comte G. de N. et autres (2me partie)

Tableaux de Nicolas Berghem, Dirk van den Berghen, Bocion, Calame, Castan, Flemwell, Albert Gos, Hermenjat, Gaulis, Hodler, Paul Hey, Herring, Eugen Kampf, Hugo Œmichen, Leroux, E. Morero, Alice Bailly, Bosshard, Perrin, etc.

Miniatures persanes et hindoues

A visiter dès samedi, dimanche et lundi.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

Hôtel Bella Tola à St-Luc

Ascension de la Bella Tola, Righi du Valais, 3000 m. alt. Tél. 4, service cars post. de Sierre.
G. Pont, propriétaire.

Alt. 1420 m. **HOTEL DU LAC DE TANAY** Téléph. 47.14

Sur VOUVRY (Valais) **Le plus site de nos Alpes.**

Nombreuses excursions, canotage, flore. Dortoirs spacieux pour 200 personnes.
Pour écoles fr. 2.— par élève pour soupe, couche et café au lait ou chocolat.

Editeurs responsables : C. Grec et A. Rudhardt.

LAUSANNE, 24 mai 1941 LXXVIIe ANNÉE — No 20

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

HOTELS ET DÉPENDANCES : 145 LITS

12 MAI - 28 SEPTEMBRE 1941

Eau sulfureuse (48°), radio-active (11 unités Mâche). Eaux-mères chlorurées sodiques, bromurées et iodurées-magnésiennes. Traitement de toutes formes de rhumatisme. Affections gynécologiques. Affections des muqueuses. - Hydrothérapie - Massages - Inhalations - Bains de sable chaud - Installations modernes.

Médecin : Dr Petitpierre.

Arrangements forfaitaires, cure de 21 jours, à Fr. 300.-, 325.-, 350.- et 375.-. Majoration de Fr. 1.- par jour du 25 juin au 15 août

Renseignements par la Direction de l'Etablissement :

LAVEY-LES-BAINS - TÉLÉPHONE 203

Prêts en 12 à 24 mensualités, **sans caution,** sérieux, à des conditions raisonnables, **garantis discrets,** aux membres du corps enseignant. Références de 1er ordre.

Va sur place. Timbre-réponse. **Banque de Prêts S. A.,** Paix 4, **Lausanne**

Instituteurs, institutrices ! Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !

Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :

le calcul
l'école active
le travail manuel

WILH. SCHWEIZER & Co. **WINTERTHUR**

ORGUE, HARMONIUM

Leçons par Mlle **Olga Huber** (organiste diplômée) **Place Chauderon 14, Lausanne**

Si vous habitez GENÈVE,
profitez de notre **Carte d'Acheteur**
qui vous facilitera dans tous vos achats
Renseignements sur simple demande

9, Rue du Rhône - Genève